

## Avis public



### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA18 29 0110**

### **COLLECTE DES BRANCHES SANS FRAIS**

Avis est par les présentes donné que les collectes de branches seront sans frais sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2018 comme le décrète l'ordonnance numéro OCA18 29 0110 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018 conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement CA29 0105 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2018, à l'exception de l'abattage, l'émondage et l'entretien d'arbres effectués par un entrepreneur privé.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
ce dix-huitième jour du mois d'avril 2018.

Suzanne Corbeil, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

/r/